

DÉPARTEMENT
du val d'Oise
CANTON
de BEAUMONT
COMMUNE
de PERSAN

*A Jean Jaures  
rue de la mairie*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 78/17.

SOUS-PRÉFET de PONTAISE

LE 23 JAN. 1978

Modifiant l'arrêté N° 105 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules.

Le SENATEUR-MAIRE,

Vu la Loi du 5 AVRIL 1884, articles 91, 94, 97, 98 -  
 Vu le décret N° 54 724, du 10 JUILLET 1954, portant règlement général sur la Police de la circulation routière " Code de la Route " .  
 Vu l'article R 10 § 1 du Code de la route, sur limitation de la vitesse des véhicules  
 Vu l'article R 37 § 1, du Code de la Route uniformément des périodes de stationnement  
 Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 MARS 1972, approuvée le 18 MAI 1972 portant classement dans la voirie communale, des voies du lotissement "Le Village"

Vu l'arrêté Municipal du 28 MAI 1971  
 Vu l'avis de Monsieur le Commissaire de Police  
 Vu l'avis de la D.D.E. subdivision de L'ISLE-ADAM.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Les véhicules empruntant les rues Étienne Dolet et Jean Catelas, auront la priorité sur les véhicules venant des voies adjacentes.

Les panneaux suivants seront implantés sur les rues adjacentes.

Rue Danièle Casanova	Céder le Passage
Rue Carnot	Céder le passage
Avenue M.Thorez	Céder le passage
Place de la République	Céder le passage
Parking du Gymnase J.Duclos	Céder le passage
Parking du C.E.S.	Céder le passage
Rue Guy-Mocquet	STOP
Rue A.Prachay	STOP
Rue du Cl Fabien	STOP
Rue Fillion	STOP
Rue Anatole France	STOP

ARTICLE 2 : L'arrêt des véhicules sera interdit rue Pasteur, au droit du Groupe Scolaire Jean Jaures.

ARTICLE 3 : Monsieur le Secrétaire Général du Val d'Oise  
 Monsieur le Commissaire de Police de BEAUMONT/Oise  
 Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement  
 Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BEAUMONT/Oise

... / ...

... / ...

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur l'Inspecteur Départemental des services d'incendies et de secours.

Monsieur le Chef de Centre Principal de BEAUMONT/Oise.

Monsieur le Chef de Centre de Secours de PERSAN.

FAIT A PERSAN Le 17 JANVIER 1978,

Monsieur le Commissaire de Police.

LE SENATEUR-MAIRE,



*Lebast*

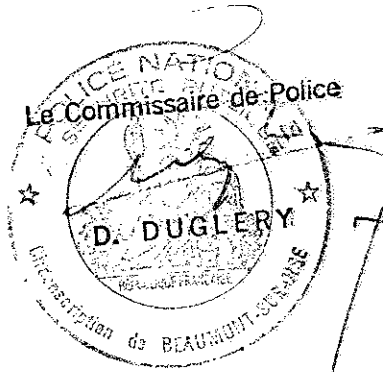
F. CHATELAIN.

POUR LE SÉNATEUR-MAIRE  
L'ADJOINT

Direction Départementale  
de l'Équipement  
( Subdivision de L'ISLE-ADAM).

**AVIS FAVORABLE**  
L'ISLE-ADAM, le 19 JAN. 1978  
L'ingénieur T.P.E.

*C. Magnier*  
C. MAGNIER



VU - 37 - 15  
OISE le \_\_\_\_\_

Le sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet

Le Secrétaire en Chef

*M. T. Douence*  
M. T. DOUENCE